

Lundi 4 mars à 14 h

**COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION ET DES SPORTS**

(M. le Ministre Antoine)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Florine PARY-MILLE sur les travaux nécessaires à l'accueil des sportifs en fauteuil roulant au Nautisport de Enghien

Pierre-Yves JEHOLET sur l'évolution du dossier de l'aérodrome de Spa

Jean-Luc CRUCKE sur les intérêts de retard

Jean-Luc CRUCKE sur les silences du Ministre face à la COPLA

Hervé JAMAR sur le renouvellement du contrat caissier

Philippe DODRIMONT sur les conséquences de la facture du coût-vérité d'assainissement de l'eau pour les piscines

Jean-Paul WAHL sur les bornes de rechargement pour les véhicules électriques

Anne BARZIN sur la finalisation du projet de circulaire « 1000 bornes »

Jean-Luc CRUCKE sur les aides allouées par la Wallonie au MOC

Hervé JAMAR sur la transition vers le statut d'indépendant à titre principal

Willy BORSUS sur l'avancement de la réforme des statuts au Forem

Jean-Luc CRUCKE sur les formations aux nouveaux métiers du bâtiment

Jean-Luc CRUCKE sur la récupération des chèques-formation indûment utilisés

Jean-Luc CRUCKE sur l'étude du SPF Economie sur les politiques de l'emploi en Belgique

Hervé JAMAR sur la démission du président du conseil d'administration du centre Technifutur

Anne BARZIN sur la mise en place d'une cellule de reconversion suite à la liquidation de l'asbl Andenne Pro-Services

Willy BORSUS sur la lettre de mission de l'Administrateur général adjoint au Forem

Florine PARY-MILLE sur les travaux nécessaires à l'accueil des sportifs en fauteuil roulant au Nautisport de Enghien

En novembre 2009, un nouveau complexe tennistique avec quatre terrains couverts a été inauguré à Enghien, sur le site de Nautisport permettant ainsi aux nombreux joueurs de tennis de bénéficier d'infrastructures de qualité.

Le Cercle Francophone de Tennis en Fauteuil Roulant - CFTFR - affilié à la Ligue Handisport Francophone a établi son siège social dans les installations de Nautisport, en avril 2011, vu l'investissement de la Régie Nautisport dans l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite. En quelques mois, le succès de fréquentation est au rendez vous puisque plus de 30 joueurs sont inscrits et que la journée découverte du tennis à fauteuil roulant, organisée en septembre dernier a été fort suivie.

Ces travaux d'amélioration des conditions d'accès pour les sportifs à mobilité réduite (rampe à l'entrée de la cafétaria, allées et chemins extérieurs en klinkers,...) bien que réalisés avec des moyens financiers limités, permettent à toutes ces personnes de rejoindre les terrains de tennis de manière plus ou moins satisfaisante.

Toutefois des problèmes - et non des moindres - subsistent comme le parachèvement du clubhouse prévu au premier étage du complexe avec vue panoramique sur les quatre courts et nécessitant le placement d'un ascenseur d'un coût approximatif de 50.000€ ainsi que des toilettes, sanitaires et vestiaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour ces derniers travaux d'aménagement des lieux, un dossier de subsides a été introduit auprès de votre Administration et accepté par Infraspports en mai dernier.

Le développement du tennis en fauteuil roulant, salué en Wallonie, ne peut se faire sans des infrastructures dignes de ce nom. Actuellement, si les personnes à mobilité réduite doivent aller se changer ou aller aux commodités, elles doivent sortir de l'infrastructure tennistique, emprunter une rampe en bois spécialement aménagée – sur fonds propres – et rejoindre, par l'extérieur, les autres bâtiments de Nautisport.

Je connais votre souci d'aider les sportifs à mobilité réduite, vous avez d'ailleurs octroyé, voici 3 à 4 mois un subside de ± 45.000 € pour l'achat de fauteuils roulants adaptés et je vous en remercie.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de permettre à ce Club très dynamique d'évoluer dans des infrastructures adaptées et de donner les moyens financiers nécessaires à ces travaux indispensables au développement de cette discipline sportive qui mérite tous nos encouragements et notre soutien.

Monsieur le Ministre, ce dossier retiendra t il votre attention et si oui dans quel timing pensez vous pouvoir allouer les subsides ?

En effet, La Présidente et le Comité du Club déploient beaucoup d'énergie pour donner de la visibilité à cette discipline sportive des plus méritantes et espèrent attirer quelques "matches exhibition" et tournois internationaux qui ne pourront être organisés que dans un complexe sportif adapté.

Monsieur le Ministre, la balle est donc dans votre camp ?

Pierre-Yves Jeholet sur l'évolution du dossier de l'aérodrome de Spa

Suite à la réunion du Gouvernement wallon du jeudi 21 février dernier et devant l'impossibilité de dégager une solution dans l'immédiat permettant la réouverture du site de l'aérodrome de Spa, vous avez décidé d'organiser avec votre collègue en charge de l'aménagement du territoire une nouvelle réunion avec tous les acteurs du dossier.

- Pouvez-vous faire le point sur cette réunion et sur les avancées qui ont pu être engrangées ?
- Quelles pistes ont été abordées ?
- Le dépôt d'une nouvelle demande de permis a-t-il été envisagé ? Le cas échéant, sous quel délai sera-t-il introduit et dans combien de temps la délivrance d'un nouveau permis d'exploitation peut-elle être envisagée ?
- La question de la réouverture de l'aérodrome durant cette période transitoire a-t-elle également été envisagée ?

Jean-Luc Crucke sur les intérêts de retard

Les pouvoirs publics n'ont pas la réputation d'honorer, avec célérité, les créances, factures et subsidiations diverses dont ils sont redevables. Ces retards de paiement entraînent régulièrement la débiton d'intérêts de retard.

Quelle est la situation de la Wallonie en la matière ?

Depuis la législature, quelle est l'importance des intérêts de retard annuellement acquittés par la Région et quelle est l'évolution de la tendance ? Quelle est la politique mise en place par le Ministre pour tenter de limiter ces frais supplémentaires ? Des améliorations doivent-elles encore être apportées ? Lesquelles?

Certaines factures faisant l'objet de contestations judiciaires, le jugement qui intervient ensuite condamne la partie défailante au paiement d'intérêts judiciaires, nettement plus élevés que les intérêts conventionnels. Quelle est la situation de la Wallonie, en la matière, depuis le début de la législature et l'évolution de la tendance? Quel est le commentaire politique du Ministre sur la situation ?

Jean-Luc Crucke sur les silences du Ministre face à la COPLA

Dans son rapport d'activités 2011, la Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA) indique qu'à "l'examen de plusieurs dossiers, la Commission a été contrainte de constater que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, elle se trouvait fort démunie en termes d'outils mis à sa disposition pour contrôler les activités effectivement prestées par les agencements de placement. Elle a régulièrement déploré cet état de fait auprès des représentants du Cabinet du Ministre et de l'Administration, siégeant à la COPLA et échangé sur ce sujet avec les services de l'Inspection. Mais, à ce jour, aucune solution n'a pu être trouvée à ce problème".

Quelle est la difficulté précisément rencontrée par la COPLA ? Le Ministre peut-il détailler la problématique ? Depuis quand a-t-il connaissance du problème ? Quelles sont les conséquences de cette insuffisance de contrôle et les risques encourus ? Pourquoi le Ministre n'apporte-t-il aucune réponse à la Commission ? Une modification de la législation s'impose-t-elle ? Laquelle ?

Hervé JAMAR sur le renouvellement du contrat caissier

En date du 26 avril dernier, le Gouvernement a marqué son accord sur la désignation de Belfius comme caissier de la Région pour une période 5 ans, renouvelable une fois, à partir du 1 janvier 2013.

Pouvez-vous m'indiquer qui était le précédent caissier de la Wallonie ? Quels sont les critères utilisés pour opérer ce choix ? Un contrôle permanent de l'action du caissier est-il effectué ?

Philippe Dodrimont sur les conséquences de la facture du coût vérité d'assainissement de l'eau pour les piscines

Depuis quelques mois, les piscines de Wallonie ont reçu de mauvaises nouvelles de la part de leur distributeur d'eau. En effet, ces derniers ont été mandaté par la SPGE - Société publique de gestion de l'eau - de facturer aux gestionnaires de piscine, le cout vérité assainissement - le CVA - sur la part domestique des eaux usées. Une première facture pour l'année 2008 a été envoyée. Il y a un retard certain par rapport à l'envoi des factures, ce qui laisse augurer que d'autres vont suivre dans le courant 2013.

Je suis donc dernièrement intervenu auprès du Ministre Wallon de l'Environnement afin de l'interroger sur les modalités de cette facturation. Ce dernier me dit que des contacts sont en cours entre son administration et l'Association des Etablissements sportifs. Êtes-vous au fait de ces contacts ? Avez-vous, vous-même via votre administration, eu des contacts avec les établissements sportifs concernés sur cette problématique ?

Étant donné le caractère inattendu de cette procédure taxatoire qui met la plupart des gestionnaires de piscine dans des conditions délicates, envisagez-vous d'accorder une aide aux établissements sportifs qui sont touchés par le CVA envisageable d'une quelconque manière que ce soit ?

Jean-Paul WAHL sur les bornes de rechargement pour les véhicules électriques

Il y a près de 3 ans, le Gouvernement wallon faisait part de sa volonté de soutenir financièrement les communes souhaitant installer sur leur territoire des bornes de rechargement pour les véhicules électriques. Ce mécanisme devait s'inscrire dans la politique de soutien à l'utilisation de véhicules moins polluants dont le mécanisme des éco-bonus fait également partie.

Fin 2011, vous annonciez en réponse à une question parlementaire qu'une circulaire sur ce sujet allait être envoyée aux Communes.

Un projet de directive européenne est actuellement analysé au Parlement européen. Cette directive prévoit des objectifs chiffrés à chaque Etat membre en ce qui concerne le niveau minimum d'infrastructure disponible pour les carburants propres. La Belgique se verrait ainsi imposer l'installation de 21.000 bornes de recharge électrique à l'horizon 2020.

Par conséquent, un soutien de la Région wallonne s'avèrera quasi-indispensable si l'on souhaite atteindre cet objectif.

Pourriez-vous me dire où en est actuellement ce projet de soutien aux Communes ?

Quels seraient le montant de la subvention wallonne et le budget de ce projet ?

Une société wallonne a récemment fait part de sa capacité à relever le défi dans les médias. Elle compte pour cela amplifier des partenariats public/privé, déjà lancé avec plusieurs communes.

Un partenariat public-privé avait également été évoqué dans ce dossier. Est-il toujours d'actualité ? Si oui, souhaitez-vous y intégrer directement la Région wallonne ou passer via les pouvoirs locaux ?

Par ailleurs, le SPF Économie est actuellement chargé de coordonner l'élaboration d'un Master plan national à long terme pour la promotion de la voiture électrique. Êtes-vous associé à l'élaboration de ce Master plan ? Si oui, quelles pistes y sont actuellement développées pour l'installation des infrastructures de recharge électrique ?

Anne BARZIN sur la finalisation du projet de circulaire « 1000 bornes »

Le développement et la promotion de la mobilité durable, dont fait partie la mobilité électrique, est une des priorités affichées par le gouvernement wallon.

Dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé à soutenir des opérations-pilotes pour les véhicules électriques dans les zones urbaines, prévoyant notamment l'installation de bornes de rechargement et la mise en place de places de parking réservées.

En juillet 2011, lors des débats relatifs au vote du décret modifiant le dispositif des éco-bonus, vous aviez annoncé la rédaction prochaine d'une circulaire appelée « 1 000 bornes ».

L'objectif alors annoncé par Monsieur le Ministre était de mettre en place, sur trois ans, en Région wallonne, 1000 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Une subvention de la Région wallonne, à concurrence de 75-80 % était alors prévue. Un appel à projet devait être lancé vers les communes.

Lors de mes diverses interventions sur ce sujet, vous m'aviez répondu que le retard pris dans ce dossier était lié à des difficultés techniques relatives à l'analyse du marché.

En septembre dernier, en réponse à ma dernière question sur le sujet et à celle d'un collègue, vous assuriez être en train de finaliser les contacts permettant de garantir la sécurité juridique du processus tant sur le plan du développement d'un réseau standardisé au niveau wallon que sur celui des conditions de maintenance qui ne soient pas trop lourdes pour les communes et les entreprises.

Vous déclariez également qu'une première expérience-pilote à destination des communes allait être rapidement mise en place et que, dans un second temps, une opération similaire serait lancée, en collaboration avec l'UWE, à destination des entreprises.

Aujourd'hui, cette circulaire n'a toujours pas vu le jour. Je souhaiterais dès lors faire le point avec vous sur ce dossier. Monsieur le Ministre peut-il me dire si cette circulaire est finalisée ? Si oui, quelles sont les modalités prévues ?

Quand l'expérience pilote au niveau des communes sera-t-elle lancée ? Comment sera-t-elle organisée ? Quels seront les critères de sélection ? Certaines communes ont-elles déjà été contactées ou fait part d'un intérêt certain ?

Une opération similaire à destination des entreprises et des aéroports, comme l'avait annoncé Monsieur le Ministre est-t-elle toujours d'actualité ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre peut-il me donner les derniers chiffres en sa possession au niveau de la vente des véhicules électriques ?

Jean-Luc Crucke sur les aides allouées par la Wallonie au MOC

La presse relate, ces derniers jours, les suspicions de fraude fiscale qui reposent sur l'ACW et le MOC, l'ISI ayant décidé d'ouvrir une enquête puisqu'il semble que le montage opéré par les deux organismes leur aurait permis d'éviter de payer 25 millions d'euros d'impôt que toute association ou privé aurait du acquitter sur ce type d'action.

Le MOC est-il de manière directe ou indirecte subventionné par la Wallonie? Quelles sont les aides dont bénéficie l'organisme et quelle est l'importance de celles-ci ? Depuis quand le MOC est-il bénéficiaire de ces aides ?

Face aux suspicions qui reposent sur le MOC, ne convient-il pas, à tout le moins, de suspendre toute liquidation d'une quelconque aide dans l'attente d'un rapport plus précis sur les faits dénoncés ?

Quel est le point de vue du Ministre et comment compte-t-il réagir ?

Hervé JAMAR sur la transition vers le statut d'indépendant à titre principal

En date du 16 février 2012, le Gouvernement wallon devait examiner le projet d'arrêté relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal.

Or ce point a fait l'objet d'un report.

Pouvez-vous m'en expliquer la raison ? Une décision a-t-elle été prise depuis à ce sujet ? Quels sont les mesures prévues par cet arrêté ?

Willy Borsus sur l'avancement de la réforme des statuts au Forem

Selon nos informations, le Comité de gestion du Forem serait mécontent de la manière de procéder par rapport à la rédaction d'une note sur la création d'un statut propre au Forem.

La pomme de discorde entre l'Administratrice générale et le Comité de gestion concernerait la participation des syndicats à la réflexion sur la réforme des statuts. Le travail se ferait de manière trop cloisonnée. Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces informations ? Les organisations syndicales internes sont-elles associées à la réflexion ? Si oui, de quelles manières ?

Pouvez-vous faire état de l'avancement des travaux concernant la réforme des statuts au Forem ? Le Comité de gestion du Forem a-t-il rendu un avis sur la question ? Cet avis a-t-il été pris en compte ? Quelle est la place réservée aux partenaires sociaux dans le travail effectué autour de la révision des statuts ?

Dernier point, en 2007, un marché public avait été lancé par le Forem, en vue de sélectionner un prestataire externe dans le cadre de l'établissement d'une classification des fonctions au sein du Forem, chaque classe (neuf au total) correspondant à un niveau barémique. Le marché avait été attribué à la société Berenschot. Le montant prévu au départ pour les services de ce consultant, soit 600.000 euros, avait largement été dépassé puisque le montant total des prestations s'est élevé à 1.888.127,56 euros.

Les fruits de ces prestations et la classification des fonctions établie par Berenschot servent-ils de base aux travaux menés en ce moment ? Le cas échéant, quel sort est réservé au travail effectué par ce consultant à la demande du Forem ?

Jean-Luc Crucke sur les formations aux nouveaux métiers du bâtiment

L'adaptation environnementale dans le secteur du bâtiment crée de nouveaux métiers et fait évoluer en profondeur un grand nombre de métiers déjà existants. Cette adaptation implique l'acquisition de nouvelles compétences, la connaissance de nouvelles normes et la maîtrise de nouveaux processus productifs.

Certains métiers évoluent, tels les métiers de couvreur pour le photovoltaïque, ou de chauffagiste pour le thermique, d'autres apparaissent, tels les diagnostiqueurs, les domoticiens

Comment la Wallonie anticipe-t-elle l'évolution des besoins et observe-t-elle l'évolution des emplois et des compétences ? Comment les branches professionnelles y sont-elles associées ?

Comment la Wallonie constitue-t-elle une offre de formation capable de répondre aux besoins identifiés, tant en volume qu'en qualité ?

Comment la Wallonie accompagne-t-elle les entreprises dans les changements induits par les objectifs de modernité ? Comment lever ce qui apparaît parfois comme des freins à la formation de soi-même ou d'un collaborateur (manque de disponibilité - formations ressenties comme difficiles et rebutantes - coût élevé.....) . Face à ces difficultés, ne conviendrait-il pas d'imaginer que seules les entreprises qui ont suivi les formations peuvent répondre aux marchés publics et généraliser les clauses d'éco-conditionnalité ?

Jean-Luc Crucke sur la récupération des chèques-formation indûment utilisés

En application de l'art.27 du décret relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises, l'AGW du 24.01.13 insère un art.28bis dans l'AGW du 01.04.04 afin de préciser que le Ministre en charge de la formation professionnelle, ou les services compétents qu'il désigne, est habilité à récupérer les subventions indûment utilisées.

Pourquoi fallait-il rédiger un nouvel AGW et un article 28bis, alors que l'art.27 donne déjà délégation au gouvernement, en stipulant "qu'en cas de non respect des dispositions du décret et de ses AGW, le gouvernement peut récupérer les subventions indûment utilisées" ? Quelle est la plus-value apportée par l'AGW du 24.01.13 ?

Quelles sont les observations soulevées par le CE dans son avis du 24 septembre 2012 ? Le Ministre peut-il en communiquer copie ?

Faut-il considérer que la récupération des chèques-formation indûment utilisés s'est effectuée, jusqu'à présent, sans base légale ou sans base légale suffisante et qu'ils pourraient faire l'objet d'une restitution si les "utilisateurs" le revendiquaient ?

Quelle est l'importance des incitants dont le remboursement fut annuellement sollicité, depuis 2004, du chef d'utilisation indue ? Quelles sont les principales fraudes identifiées et les mécanismes instaurés pour en limiter et combattre l'effet ? Quelle est proportionnellement l'ampleur du phénomène ?

Jean-Luc Crucke sur l'étude du SPF Economie sur les politiques de l'emploi en Belgique

L'Echo présentait récemment l'étude consacrée par le SPF Économie aux indicateurs relatifs à la situation du marché du travail en Belgique. Il ressort de cette analyse que la Belgique est un des pays les plus dépensiers d'Europe pour ses politiques d'emploi et d'aide aux chômeurs.

Selon l'étude, le pays comptait, en 2010, un peu plus de 600.000 chômeurs et 60% des moyens dépensés (12,7 milliards d'euros) sont affectés au financement de politiques passives (allocations de chômage et prépensions), ce qui protège certes le revenu du demandeur d'emploi, mais n'améliore pas en soi le marché du travail.

Pour les compétences régionales, essentiellement les compétences actives, il appert que la Flandre dépense 4474€ par chômeur, soit davantage que la Wallonie (3335€) et que Bruxelles (1930€) . Faut-il y trouver une réponse aux différences d'efficacité entre les politiques menées par chacune des Régions ?

Quels sont les commentaires et la réflexion du Ministre sur l'étude du SPF Économie quant aux politiques régionales ? La lecture du document est-elle propice à modifier les politiques mises en place ? De quelle manière et pour atteindre quels objectifs ?

Avec une moyenne de 3335€ dépensés par chômeur wallon dans la formation, le contribuable n'est-il pas en droit d'attendre des résultats plus efficaces sur l'intégration dans le marché de l'emploi ? Où la politique échoue-t-elle ?

Hervé JAMAR sur la démission du président du conseil d'administration du centre Technifutur

La presse s'est récemment faite l'écho des soucis de management que connaît actuellement le centre Technifutur et plus spécialement le CA de celui-ci.

Ce centre, créé en 1990, développe et propose des formations aux entreprises, aux demandeurs d'emploi, aux enseignants et aux étudiants.

Il forme plus de 16.000 personnes par an et donne plus de 770.000h de formation dans de nombreux domaines : aéronautique, maintenance, assemblage, mesure et contrôle,...

Il sensibilise également aux nouvelles technologies, aux nouveaux process et ce, par l'organisation d'événements, de séminaires, de séances de démonstration,...

Or, il semble que le remplacement de l'ancien directeur, parti à la retraite en décembre, provoque de nombreux remous au sein de cette organisation, gérée sous la forme d'une ASBL.

Des pressions politiques auraient été exercées en sens divers afin de promouvoir certains candidats, en écarter d'autres,...

En conséquence, le président du CA a décidé de jeter l'éponge et de présenter sa démission.

Monsieur le Ministre, quels éléments pouvez-vous nous communiquer à cet égard ? Qu'en est-il des pressions exercées ? Quelles solutions préconisez-vous pour régler cette situation ? De tout ceci ne risque-t-il pas, à termes, de nuire au fonctionnement du centre en tant que tel ?

Anne BARZIN sur la Mise en place d'une cellule de reconversion suite à la liquidation de l'asbl Andenne Pro-Services

Le lundi 5 décembre dernier, l'entreprise de travail adapté Andenne Pro-services annonçait sa fermeture et ainsi le licenciement de ses 43 travailleurs.

La situation financière difficile de l'ETA était connue depuis plusieurs mois. J'avais interrogé à l'époque la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances sur les différentes mesures envisagées pour aider cette ETA.

Pour tenter d'aider cette entreprise, l'AWIPH avait ainsi versé, de manière anticipative, les subsides du troisième trimestre de 2012 afin de permettre à l'ETA de rechercher de nouveaux clients pour rétablir l'équilibre financier.

Un auditeur comptable de l'AWIPH a également été mis à disposition de l'entreprise pour tenter d'améliorer l'organisation financière et comptable.

Enfin, il avait été conseillé à l'ETA de recourir à une agence-conseil d'économie sociale pour tenter de trouver de nouveaux marchés et ainsi répondre à la situation précaire.

Les mesures, les conseils et les moyens développés n'ont pas apporté les résultats escomptés.

Suite à l'annonce de la liquidation de l'entreprise en décembre dernier, j'ai interrogé la Ministre Tillieux sur les mesures d'accompagnement qu'elle envisageait de mettre en place pour les travailleurs licenciés.

Elle avait alors annoncé, en collaboration avec l'AWIPH et le FOREM et en accord avec les syndicats, la mise en place d'une cellule de reconversion. Une réunion d'information avec les personnes handicapées employées était fixée le 20 décembre dernier.

De plus, la Ministre déclarait avoir envoyé une lettre aux autres entreprises de travail adapté de la Région pour les informer que leur quota et leur financement seraient adaptés en conséquence, si elles engageaient un travailleur licencié d'Andenne Pro – Services. Je souhaiterais aujourd'hui faire le point sur le suivi apporté à ce dossier. Comment travaille la cellule de reconversion ? Quelles sont les mesures prises ?

Des personnes licenciées ont-elles pu retrouver un emploi ? Si oui, dans quel secteur ?

Quelles sont les perspectives de cette cellule de reconversion ?

Monsieur le Ministre peut-il nous dire si le courrier envoyé par la Ministre Eliane Tillieux a eu un impact positif en termes d'emploi ?

Willy Borsus sur la lettre de mission de l'administrateur général adjoint au Forem

Le Gouvernement a approuvé lors de sa dernière séance, la lettre de mission de l'administrateur général adjoint au Forem. Cette lettre était « attendue ». En effet, il y a plus d'un an, le Gouvernement décidait de relancer les procédures pour les postes d'administrateur général et d'administrateur général adjoint au Forem. Et en votre qualité de Ministre de l'Emploi, en charge de cet OIP, vous n'étiez pas étranger à cette décision.

La première fonction a été attribuée et depuis, le Ministre de la Fonction publique déclarait « attendre » votre demande d'initier une procédure pour le second.

Je rappellerai tout de même que le poste d'administrateur général adjoint au Forem n'est plus pourvu depuis 2004. Est-il, par conséquent, Monsieur le Ministre vraiment utile d'attribuer ce poste en cette période de crise budgétaire régionale et à moins de deux ans de la réforme des mandats ? Quels seront les missions et les objectifs qui seront fixés à ce futur mandataire ? Quelle sera la répartition des rôles entre l'administrateur général et l'administrateur général adjoint ?

Peut-on disposer de la lettre de mission que le Gouvernement a approuvée ? Quelles instructions le Gouvernement a-t-il données au Selor ? Quand la procédure de sélection sera-t-elle lancée avec quels objectifs en termes de délai ?

Par ailleurs, Monsieur Le Ministre, quelles sont les conditions d'accès à la procédure de sélection, quelles sont les différentes étapes de cette procédure qui sera menée et sur quelle base réglementaire s'effectuera cette sélection ?

La rumeur indiquant que cette fonction serait réservée à un fonctionnaire étiqueté Cdh ou Ecolo par souci de « contrepoids politique », est-elle fondée ?